



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

Le Courrier du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1327 du 2 juin 2009

Sommaire

Tous ensemble dans les manifestations le 13 juin

	<u>PAGES</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. Déclaration du 25 mai des huit syndicats	3
4. Communiqué de la C.G.T. suite à l'action du 26 mai	4
5. Action du 13 juin :	
- Appel aux agents du MEEDDAT	5
- Pétition C.G.T. : La crise c'est eux, la solution c'est nous !	6-7
6. Appel à la grève le 18 juin du S.N. O.P.A.	8
7. Déclaration fédérale au C.T.P.M. du 29 mai 2009	9-10
8. Compte-rendu de la réunion du 25 mai sur l'ingénierie publique	11-13
9. Grenelle de la mer :	
- Adresse fédérale aux comités régionaux C.G.T.	14
- Lettre pétition des personnels des services maritimes	15
- Plateforme revendicative fédérale pour un grand service maritime et du littoral	16-19
10. Compte-rendu de la réunion du 5 mai sur le projet de fusion de corps toutes catégories A, B et C	20-22
11. Défendons notre régime particulier d'Assurance Maladie	23-24
12. C.G.T. – Fonction : l'intéressement est contraire à l'intérêt général	25
13. Pétition C.G.T. : Le Dimanche, c'est pour nous !	26
14. Déclaration de la Commission Exécutive Fédérale – Elections Européennes du 7 juin 2009 -	27



AGENDA

3 Juin 2009 :

O.S./MEEDDAT sur CTP des 9 DREAL

3 et 4 juin 2009 :

Commission Exécutive Fédérale

3 et 4 juin 2009 :

l'ANCAV-TT organise un colloque à Montreuil

4 juin 2009 :

Colloque Cgt sur le financement des P.M.E., l'emploi et le développement économique durable

4 juin 2009 :

O.S./MEEDDAT sur le travail isolé

5 juin 2009 :

Réunion Uggf sur l'emploi précaire

5 juin 2009 :

O.S./MEEDDAT sur l'ingénierie aéroportuaire

8 juin 2009 :

Le MEEDDAT organise une journée d'étude sur la décentralisation de 1981 à 1992

9 juin 2009 :

l'I.H.S.-Cgt organise une conférence sur la « disparition des classes »

10 juin 2009 :

Secrétariat Fédéral

10 juin 2009 :

Réunion du collectif fédéral D.O.M.

11 juin 2009 :

Initiative Cgt « pour une politique industrielle »

11 juin 2009 :

Groupe d'échanges du Meeddat

12 juin 2009 :

Audience Cgt - Meeddat sur C.V.R.H. évaluation des agents –

12 juin 2009 :

O.S./Meeddat sur l'action sociale

SAMEDI 13 JUIN 2009

Journée de mobilisation et d'action interprofessionnelle et inter-syndicale dans les départements

du 15 juin au vendredi 19 juin 2009 :

Congrès de l'U.S.S.E.R.E.-C.G.T. à Dijon

16 juin 2009 :

O.S./Meeddat sur les maisons éclusières

16 juin 2009 :

Bureau U.G.F.F.

16 juin et 17 juin 2009 :

Assemblée Générale de l'INDECOSA-Cgt au Mans

17 juin 2009 :

O.S./Meeddat sur rapprochement des S.D. de l'O.N.C.F.S., ONEMA et D.D.E.A.



INFOS BREVES



**LOI HPST
LE 13 JUIN : POUR L'HOPITAL PUBLIC
ET LA SECURITE SOCIALE**

**DECLARATION COMMUNE DES FEDERATIONS
DE LA SANTE, ACTION SOCIALE, ORGANISMES
SOCIAUX ET DE LA CONFEDERATION C.G.T.**

La contestation de la loi « Hôpital, Patient, Santé, Territoire » s'élargit ; elle s'inscrit désormais dans la durée.

L'opposition à cette loi, dont les motifs et les formes sont divers, révèle chaque jour davantage, qu'elle a été élaborée sans réelle concertation et que ses véritables objectifs ne sont pas partagés.



**RENCONTRE AVEC LE PATRONAT DU 27 MAI
LE MEDEF ELUDE LA DISCUSSION SUR LES
RENDICATIENS
COMMUNIQUE DE LA C.G.T.**

Les confédérations syndicales représentatives des salariés et du patronat se sont réunies hier, mercredi 27 mai au siège du MEDEF. L'ordre du jour était de discuter et de fixer un calendrier de discussions et de négociations sur les lourdes questions sociales et économiques posées par la crise. Depuis plus de 8 mois que la France était entrée en récession, le patronat avait refusé de se mettre autour d'une table de négociation. La tenue de la réunion d'hier est incontestablement à mettre à l'actif des puissantes mobilisations unitaires des salariés et du succès des initiatives à l'appel des 8 organisations syndicales nationales.



**REPRESENTATIVITE
DES PERSONNELS NAVIGANTS
PROMOTION GOUVERNEMENTALE
DU SYNDICALISME CORPORATISTE
COMMUNIQUE DE LA C.G.T.**

La C.G.T. regrette la façon dont le Secrétaire d'Etat aux Transports, monsieur Bussereau, tranche le débat sur la question de la représentativité des pilotes de l'aviation civile malgré les remarques que notre organisation a eu l'occasion de lui transmettre. Le Secrétaire d'Etat a déclaré soutenir la revendication du syndicat national des pilotes de ligne d'être reconnu représentatif dans les compagnies aériennes, et notamment à Air France, sans avoir à atteindre le seuil d'audience aux élections professionnelles prévu par la loi du 20 août 2008.



**DROIT DU TRAVAIL FRANÇAIS
HALTE A LA DELINQUANCE PATRONALE
COMMUNIQUE DE LA C.G.T.**

Depuis le 3 mai, onze salariés Bulgares embauchés par la société lituanienne LITANA sur le site des Chantiers Navals STX de Saint Nazaire sont en grève pour exiger le paiement de leurs salaires de mars et avril et l'application du droit du travail français.



**RAPPORT CHAMPSAUR
AUGMENTER LES PRIX DE L'ELECTRICITE POUR
ORGANISER LA CONCURRENCE
ET GONFLER LES PROFITS !
DECLARATION COMMUNE
CONFEDERATION C.G.T., FEDERATION MINES-ENERGIE
C.G.T. ET INDECOSA-C.G.T.**

En octobre 2008, le gouvernement a chargé une commission sous la présidence de Paul Champsaur de faire des propositions sur « une nouvelle architecture du marché de l'électricité » en intégrant quatre objectifs : « les conséquences sur le prix final en terme de pouvoir d'achat et de compétitivité, les conséquences pour EDF et ses concurrents, la conciliation de la maîtrise de la demande énergétique et de la compétitivité, la nécessité de conserver un cadre incitatif pour les investissements ».



**COMITE CONFEDERAL NATIONAL DE LA C.G.T.
LE CCN CONFIRME L'ENGAGEMENT VERS LA
REUSSITE DES RENDEZ-VOUS REVENDICATIFS
COMMUNIQUE DE LA C.G.T.**

Le Comité Confédéral National (CCN) de la Cgt vient de se tenir les 18 et 19 mai 2009.

A l'ordre du jour de ses travaux, deux points essentiels ont occupé les débats et décisions. Les organisations de la Cgt ont convoqué le 49^{ème} congrès confédéral du 7 au 11 décembre 2009 à Nantes.

Animées par la volonté d'engager un large débat démocratique avec les salariés et les syndiqués, elles ont pris une série d'initiatives pour prendre en compte les aspirations des salariés, des retraités, des sans emploi, en portant une attention particulière en direction de la jeunesse. Ensemble, elles considèrent que fortes de ces attentes, elles seront mieux à même de poursuivre les évolutions de la Cgt pour le progrès social.



**EMPLOI DANS LA RECHERCHE
Premier succès des luttes**

Le Ministre de la Recherche a annoncé mardi 26 mai 2009 qu'il n'y aura pas de suppression de postes de fonctionnaires dans les organismes de recherche (EPST) en 2010 et 2011. Le SNTRS-CGT apprécie cette annonce comme un acquis des luttes que les personnels de la recherche publique ont mené avec leurs collègues des universités.

La suite sur : www.cgt.fr

Déclaration des organisations syndicales

CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA

L'ampleur des mobilisations du 29 janvier, 19 mars, 1er mai ont permis d'obtenir des débuts de résultats. Ceux-ci sont très insuffisants, au regard des revendications exprimées le 5 janvier 2009, et alors que la crise continue de s'aggraver. Patronat et gouvernement doivent engager négociations et concertation sur les sujets prioritaires les plus urgents.

Le gouvernement doit mettre le « social » au centre de sa politique économique et :

- Revaloriser le SMIC, les minima sociaux, les pensions et les retraites, conditionner toute aide publique, tout allègement de cotisations sociales à des contreparties mesurables en matière d'emploi, de qualification et de rémunération,
- Mettre en œuvre un plan ambitieux en faveur de l'emploi et de la qualification des jeunes,
- Prolonger l'indemnisation des demandeurs d'emploi en fin de droit. Donner à Pôle-Emploi les moyens nécessaire à l'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emplois
- Supprimer la défiscalisation des heures supplémentaires et le bouclier fiscal, mettre à contribution les stock-options au titre de la solidarité, consacrer ces ressources nouvelles au financement des mesures sociales,
- Renoncer dans les fonctions publiques aux suppressions d'emplois prévues pour 2009 et 2010, s'engager à résorber la précarité et tenir ses engagements en matière de négociations salariales. Ce sont des conditions pour des services publics de qualité qui répondent aux besoins de la population.

Le patronat doit, enfin, assumer ses responsabilités et engager des négociations sur :

- Les politiques de salaires, les politiques industrielles, l'évolution de l'emploi au niveau des branches professionnelles, les rapports donneurs d'ordre – sous-traitants, pour maintenir et développer l'emploi et résorber la précarité,
- Un accès facilité pour tous au chômage partiel, l'amélioration de la durée et du niveau de son indemnisation, associés à des formations qualifiantes,
- La répartition et la redistribution des richesses produites dans les entreprises, l'amélioration des salaires et la réduction des inégalités, notamment entre les femmes et les hommes, la reconnaissance des qualifications, l'utilisation des aides publiques au bénéfice de l'emploi,
- Les mesures favorables à l'emploi des jeunes permettant leur insertion sociale et professionnelle durable,
- Le respect et l'amélioration des droits syndicaux et des institutions représentatives du personnel.

Le gouvernement doit renoncer à l'extension du travail du dimanche, garantir à l'hôpital public les moyens de ses missions, développer le logement social, encadrer le prix des loyers.

L'amélioration du pouvoir d'achat des salariés en faveur de la relance par la consommation, des politiques industrielles et économiques en faveur d'un développement durable et coordonné au niveau européen sont autant de moyens pour répondre immédiatement et structurellement à la crise.

Le 25 mai 2009



Journée d'action du 26 mai

Mobilisations unitaires

Communiqué de la Cgt

Une date qui compte dans le processus de construction durable du rapport de force

Incontestablement, celles et ceux qui ne souhaitaient aborder la journée interprofessionnelle unitaire du 26 mai qu'en comparaison avec les autres journées de mobilisation peuvent noter leur erreur d'appréciation sur ce qui est en train de se construire.

La diversité et la multitude d'initiatives réalisées démontrent un engagement fort des organisations, celles de la CGT en particulier, pour aller à la rencontre des salariés. Ainsi le seul comptage des participants aux rassemblements et manifestations ne peut suffire à une appréciation équilibrée de cette étape.

La démultiplication de distributions de tracts dans les bassins d'emploi à forte concentration de salariés, dans les carrefours et ronds-points importants, le ciblage d'entreprises, les délégations en préfecture, les rassemblements et manifestation en direction des CCI et du Medef, les pique-niques et barbecues organisés entre midi et 14 h et les rassemblements, réunions et meeting à 17h00 ont contribué à informer plusieurs centaines de milliers de salariés qui n'ont pas encore trouvé leur forme de participation à la construction du rapport de force.

Les salariés en lutte ont organisé des initiatives dans leurs entreprises avant de converger avec les rassemblements et manifestations organisés dans les territoires. Ils ont été rejoints par les cheminots qui étaient dans une journée nationale de grève et les électriciens et gaziers qui rentrent dans leur 9eme semaine d'action : tout ceci nourrit les nécessaires convergences sur les objectifs communs à tous.

Ce 26 mai représente bien une étape dans l'élargissement des mobilisations que nous devons poursuivre et amplifier jusqu'à la nouvelle étape du 13 juin et ses suites.

Les mobilisations unitaires ont ouvert des perspectives face à la crise. La déclaration unitaire du 25 mai soutenue par la pétition Cgt et complétée par celle sur le travail du dimanche, sont les outils pour rendre visibles et lisibles, dans la construction de l'étape du 13 juin, les débouchés revendicatifs possibles.

Montreuil, le 27 mai 2009



APPEL aux AGENTS DU MEEDDAT

Les 29 janvier, 19 mars, 1er et 26 mai 2009, la mobilisation a été importante pour obtenir une autre politique face à la crise financière et ses conséquences sur l'économie réelle et les salariés.

Pour la Fonction Publique : Rien ou presque !

L'objectif de supprimer un emploi pour 2 fonctionnaires partant à la retraite se poursuit. Par exemple, la remise en cause de l'ingénierie publique concurrentielle dans notre ministère concerne potentiellement au moins 2300 ETP (Équivalent Temps Plein).

La « réforme de l'État » par empilement de réformes continue de plus belle, notamment le futur projet de loi mobilité dénoncé par sept organisations syndicales.

L'État-employeur refuse de négocier sur la revalorisation des grilles indiciaires. Les avancements d'échelons, les mesures catégorielles, qui ne bénéficient chaque année qu'à un faible nombre d'agents, sont censés maintenir le pouvoir d'achat pour tous, d'après le gouvernement. Pour lui, il reste la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat, mais pour un faible nombre d'agents, car le gouvernement considère que la baisse de l'inflation attendue de la crise pourvoira au reste.

La situation de blocage à laquelle est confrontée une grande partie du personnel du MEEDDAT appelle à une mobilisation exceptionnelle le 13 juin prochain.

Dans les services du MEEDDAT aussi !

Les incertitudes sont grandes dans tous les services du MEEDDAT : Administration Centrale, RST, Services Spécialisés, Etablissements Publics, DREAL, les EPA du ministère (agences de l'eau, ONEMA, ONCFS...), les DDEA et DDE en attendant les DDI, les DRAM et DAM et pour les PARCS en instance de transfert dans les Conseils Généraux. Nos organisations dénoncent et portent les voix des personnels sur les sujets d'insatisfaction avec des agents traités comme des pions, déplacés parfois au gré des humeurs présidentielles : délocalisations, réorganisations successives, « reprofilage » des services, mutualisation de moyens... Le tout dans un contexte d'intensification du travail, de désinformation des personnels, des cadres, avec une absence totale de volonté pour pratiquer un dialogue social à la hauteur des enjeux.

Le 13 juin nous vous appelons à intensifier la mobilisation pour obtenir :

- l'arrêt des suppressions d'emplois et l'ouverture de négociations sur les salaires,
- l'harmonisation par le haut des régimes indemnitaires sur le meilleur du MEEDDAT (industrie)
- l'arrêt des réformes à marche forcée, des délocalisations et externalisations, des remises en cause des garanties statutaires (loi mobilité et parcours professionnel)
- la consolidation de nos missions de service public avec un affichage clair des orientations qui permette de donner un sens au travail de chacun
- la mise en œuvre d'un dialogue social à la hauteur des enjeux notamment avec un cadrage national des garanties collectives en matière d'emploi, des nominations sur un poste au plus proche du lieu de vie, du maintien et de l'augmentation des rémunérations, d'amélioration des conditions de vie familiale et sociale (pas de mobilité imposée, pas de remise en cause du temps de travail et pris en compte du temps de trajet...), d'améliorations des carrières...

Les organisations syndicales signataires appellent les agents du MEEDDAT à s'inscrire massivement dans les actions nationales notamment celle du 13 juin 2009 ainsi qu'à décider ensemble des actions nationales et locales pour faire pression sur le ministre d'Etat et le gouvernement.

Le 3 juin 2009

La crise c'est eux, la solution c'est nous !

Les huit organisations syndicales, que compte notre pays, se sont mises d'accord pour faire des propositions et demander l'ouverture de négociations qui place le « social » au cœur des réponses à la crise.

Le gouvernement doit mettre le « social » au centre de sa politique économique et :

- ➡ revaloriser le Smic, les minima sociaux, les pensions et les retraites, conditionner toute aide publique, tout allègement de cotisations sociales à des contreparties mesurables en matière d'emploi, de qualification et de rémunération,
- ➡ mettre en œuvre un plan ambitieux en faveur de l'emploi et de la qualification des jeunes,
- ➡ prolonger l'indemnisation des demandeurs d'emploi en fin de droit. Donner à Pôle-Emploi les moyens nécessaire à l'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emplois,
- ➡ supprimer la défiscalisation des heures supplémentaires et le bouclier fiscal, mettre à contribution les stock-options au titre de la solidarité, consacrer ces ressources nouvelles au financement des mesures sociales,
- ➡ renoncer dans les fonctions publiques aux suppressions d'emplois prévues pour 2009 et 2010, s'engager à résorber la précarité et tenir ses engagements en matière de négociations salariales. Ce sont des conditions pour des services publics de qualité qui répondent aux besoins de la population.

Le patronat doit, enfin, assumer ses responsabilités et engager des négociations sur :

- ➡ les politiques de salaires, les politiques industrielles, l'évolution de l'emploi au niveau des branches professionnelles, les rapports donneurs d'ordre - sous-traitants, pour maintenir et développer l'emploi et résorber la précarité,
- ➡ un accès facilité pour tous au chômage partiel, l'amélioration de la durée et du niveau de son indemnisation, associés à des formations qualifiantes,
- ➡ la répartition et la redistribution des richesses produites dans les entreprises, l'amélioration des salaires et la réduction des inégalités, notamment entre les femmes et les hommes, la reconnaissance des qualifications, l'utilisation des aides publiques au bénéfice de l'emploi,
- ➡ les mesures favorables à l'emploi des jeunes permettant leur insertion sociale et professionnelle durable,
- ➡ le respect et l'amélioration des droits syndicaux et des institutions représentatives du personnel.



Une loi, mais pas n'importe quoi!

La loi de transfert des parcs a été votée au Sénat, elle doit être approuvée par l'Assemblée Nationale avant d'être adoptée définitivement.

Cette loi et les décrets d'application qui vont suivre, vont sceller l'avenir des parcs et des OPA pour de nombreuses années !

Que contient le projet de loi adopté par le Sénat ?

- **Le transfert global des parcs est menacé !**

L'Etat en refusant toute compensation financière en cas de transfert au-delà du seuil minimal imposé par la loi met en péril le transfert global des parcs.

- **L'avenir des OPA est aussi menacé !**

La mise à disposition sans limitation de durée : oui, mais avec quels déroulements de carrières ?

L'intégration en tant que Fonctionnaire Territorial

L'homologie statutaire est très complexe : la loi prévoit seulement d'intégrer la prime d'ancienneté dans l'équivalent salarial, mais que devient la prime de rendement ?

Les conditions d'intégration sont celles des cadres d'emplois existants de la FPT, comment va-t-on déterminer l'expérience professionnelle ? Va-t'il y avoir exigences de diplômes ?

Les déroulements de carrières : que vont il être si l'homologie statutaire est incohérente ?

La retraite : la possibilité de conserver le FSPOEIE jusqu'au terme de la carrière a disparu pour les OPA qui opteront pour la FPT.

Est-ce que les OPA qui opteront auront leurs droits ouverts à la CNRACL s'ils ont moins de quinze ans à faire ?

Est-ce que le double calcul de retraite FSPOEIE + CNRACL n'est pas un cadeau empoisonné en cas de déroulement de carrière dans la FPT ?

Le maintien de la rémunération : la loi exclu les services faits et les heures supplémentaires et prévoit une indemnité compensatrice qui se résorbera au fil du temps : **c'est le blocage des salaires et du pouvoir d'achat !**

Nous ne pouvons pas laisser voter cette loi par l'Assemblée Nationale sans avoir des réponses à nos questions et sans engagements du Gouvernement sur nos garanties.

Que sont devenues les mesures catégorielles prévues dans le statut PTS ?

- La restructuration et la revalorisation complète de la grille de classification
- Le calcul de la prime d'ancienneté à 1% par an et jusqu'à 30%
- La prime de rendement avec un taux plancher à 10% et un taux plafond à 30%
- L'application des mesures accordées aux fonctionnaires, protocole Jacob, GIPA, prime de restructuration...

Nous devons exiger les mesures catégorielles que le Ministère nous promet depuis quatre ans !

Le SNOPA CGT appelle tous les OPA à se mobiliser pour

- **Une loi qui donne toutes les garanties en termes de maintien de l'outil de travail, de déroulement de carrière, de régime de retraite, de régime indemnitaire et de maintien de la rémunération.**
- **L'ouverture immédiate de négociations sur l'aspect catégoriel.**
- **Le maintien des effectifs dans les Parcs.**

Le SNOPA CGT appelle à la grève

Le 18 juin 2009

Avec blocage des parcs, actions en direction du PCG, des parlementaires et du Préfet



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Déclaration liminaire de Jean-Marie RECH, secrétaire général de la FNEE-CGT au CTPM du 28 mai 2009

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Aujourd'hui tous les spécialistes et experts économiques, y compris les plus libéraux d'entre eux, s'accordent à dire que la France souffre moins de la crise que ses voisins européens. Le poids des dépenses publiques, l'ampleur des effectifs sous statuts, une épargne relativement importante et une consommation encore soutenue ont joué un rôle d'amortisseur et de stabilisateur dans cette tempête économique et financière.

Mais si nous nous en sortons globalement « moins mal » que d'autres, les politiques libérales successives font malgré tout un nombre incalculable de victimes directes ou indirectes au travers du chômage partiel, des licenciements, des faillites personnelles, de l'absence de perspectives et d'espoir pour les plus jeunes. C'est aussi dans cette période très difficile que la population devrait pouvoir compter sur des services publics de qualité et de proximité pour les aider à faire face.

Alors que les plans de relance devraient permettre le développement et l'amélioration des services publics, les projets gouvernementaux se succèdent pour les mettre à mal. Et dans cet exercice, le MEEDDAT n'est malheureusement pas en reste.

Sous les exigences de la RGPP, les réorganisations et les mutualisations se succèdent à un rythme effréné pour mettre en place les DREAL et les DDT. Les regroupements de services sont au programme, par exemple celui des services départementaux ONCFS/ONEMA, des implantations de services comme à Météo-France seraient vouées à disparaître... En administration centrale les déménagements liés au regroupement des services sur La Défense se font dans des conditions plus que difficiles.

Les projets de délocalisations se poursuivent, la loi de transfert des parcs de l'équipement sans garanties statutaires pour les personnels est en cours d'adoption, le réseau RST ne sait pas où il va, le Grenelle de la Mer peut discuter mais surtout pas de moyens, le projet de cadrage DIR en l'état ne répond pas aux problèmes engendrés par la non création d'emplois, l'annualisation du temps de travail, la banalisation du travail isolé, le recours croissant au travail posté, d'autre part la PTETE doit être sur deux niveaux.

Concernant les mesures catégorielles, le report de l'année 2008 sur 2009 a entraîné un gel obligatoire de 15 millions d'euros et leur déblocage servirait à accompagner les réformes.

Loin de répondre aux demandes de revalorisation des rémunérations et à l'amélioration des déroulements de carrière, les projets de fusions de corps de toutes catégories, sans aucun moyen supplémentaire, conduiraient notamment à la disparition de la filière « exploitation » ce qui est inconcevable. Ces projets de fusion de corps, quelques soient les corps concernés, remettraient en cause la technicité du ministère avec un risque de précarisation des carrières au profit d'une fonction publique de métier. Si on croise ce chantier avec le projet de loi sur la mobilité et la mise en œuvre de la prime de fonctions et de résultats, on entrevoit les dégâts possibles et les conséquences sur les statuts et le personnel.

Les logiques financières et le management par l'individualisation contribuent à vider les missions de leur sens et de leur contenu ouvrant la voie à leur sous-traitance, à leur externalisation, voire à leur disparition. Par exemple, la suppression de l'ingénierie publique concurrentielle conduirait à la perte de 3 200 emplois au ministère. La LOLF elle, prévoit 1 200 suppressions d'emplois par an d'ici 2011.

Les grandes mobilisations nationales interprofessionnelles de ce début d'année ainsi que les actions spécifiques au sein du MEEDDAT, et plus récemment le 26 mai, ont montré que les agents et la population attendent une autre politique qui doit rompre avec ces projets destructeurs.

Pour sa part, la CGT continuera d'organiser la mobilisation du personnel et mettra en avant ses propositions. Elle prendra toute sa part aux côtés des autres organisations syndicales pour faire du 13 juin une puissante journée de manifestations pour faire aboutir les revendications.

Merci de votre attention.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Compte-rendu du groupe de concertation sur l'ingénierie publique avec l'administration du 25 mai 2009

Participants CGT : M.H. Thomas, G. Brochard, D. Horeau, Chovet, M. Langlet, P.Thomas

L'administration a fourni, presque au dernier moment, des documents importants, ce qui provoque une fois de plus des protestations en séance.

La CGT la déclaration ci-après qui résume son projet pour l'ingénierie publique :

Propositions CGT pour la création d'un grand service de l'ingénierie publique au MEEDDAT Sur la mise en place des décisions relatives à l'abandon de l'ingénierie publique concurrentielle :

- Arrêt du recentrage des interventions de l'Etat sur les seuls sujets à haute valeur ajoutée et de l'abandon de l'ingénierie publique routière et du développement durable sur le champ concurrentiel.
- Arrêt des redéploiements des 3100 ETP sur des activités existantes avant d'avoir engagé une expertise, sans préalable impliquant les personnels concernés, sur les missions nouvelles qui découlent du Grenelle de l'environnement.
- Convoquer un CTPM consacré à l'ingénierie publique, à partir de l'état des lieux et des missions nouvelles pour décider de l'organisation pertinente et des moyens en effectifs qualifiés ainsi que des conditions de fonctionnement pour garantir la mise en œuvre des politiques publiques de développement durable conforme aux engagements du Grenelle .

Sur l'avenir de l'ingénierie publique de l'Etat:

Les atouts pour le service public de l'ingénierie publique : **la CGT revendique une ingénierie de service public** qui conforte la **sécurité juridique des décisions prises en dehors des intérêts pécuniaires et des pressions de toute nature** ; une ingénierie caractérisée par son **indépendance et neutralité car porteuse de l'intérêt général** en faveur de choix de projets les plus cohérent avec les intérêts sociaux et des territoires ; un service public en capacité à permettre l'égalité d'accès à l'ingénierie publique.

- Cela suppose de sortir l'ingénierie publique, pour compte propre et dans les domaines stratégiques et sensibles de l'Etat, du marché et de la concurrence.

- Les spécificités de l'intervention publique : **la CGT revendique la légitimité des services de l'Etat et du RST dans les activités de l'ingénierie publique dans le champ concurrentiel** pour aider les maîtres d'ouvrages notamment en milieu rural et les collectivités territoriales dépourvues de services techniques ; cela suppose de réfléchir à la nécessité d'un accompagnement complet, d'un bout à l'autre d'une opération, dans le cadre de partenariat avec les collectivités.
- **La CGT revendique une place de l'ingénierie publique qui va bien au-delà de la simple activité de prestation** pour le compte des collectivités territoriales ; les services du MEEDDAT en ingénierie publique participe directement à la mise en place des politiques publiques du développement durable cela suppose de sortir l'activité d'ingénierie publique de la logique de rentabilité à court terme et de reconquérir le rôle de l'Etat et la place des services dans la mise en œuvre d'une ingénierie publique intégrée, dans les domaines pointus et sensibles.
- Les attentes des collectivités : **la CGT revendique la mise en place d'une offre publique de référence** dans les domaines du développement durable en particulier dans le cadre d'une véritable politique locale de l'ingénierie au service des territoires ; celle-ci doit être confortée et renforcée tant elle est devenue la base même des politiques partenariales. L'attente des collectivités doit trouver une réponse dans le cadre de nouveaux rapports à instaurer, besoin d'échanges et de partage et de coopération Etat/collectivité...les approches des projets et problématiques sont plus globales et transverses, et les opérations se complexifient...cela justifie une assistance qualifiée auprès des maîtres d'ouvrage.

Sur l'organisation d'un grand service de l'ingénierie publique et du développement durable :

- Orientations, missions et évolution des besoins : **la CGT revendique une mise à plat et une expertise (voir ci-dessus) pour dégager de nouvelles prérogatives et orientations et missions qui découlent du Grenelle** ; le développement durable génère des méthodes plus transversales , un questionnement plus large, une prise en compte des impératifs technique et la mise en œuvre du Grenelle qui impose de dépasser les échelles administratives sur de nouveaux territoires, cela passe par la prise en compte des évolutions technologiques et sociales des réseaux et services (maintenance et exploitation..)
- Mise en synergie des services centraux et déconcentrés avec le RST basé sur l'ancrage territorial de proximité qui s'oppose à la logique de polarisation des activités en affaiblissant le réseau. La CGT propose d'engager une analyse des besoins et des missions attendues pour répondre à la nécessaire évolution des activités.
- Nouveaux partenariats avec les collectivités territoriales

Sur les besoins de recrutement et de formations :

- Besoins de compétences, de renouvellement des équipes et de recrutement sur de nouveaux métiers.
- Un recrutement urgent est nécessaire pour assurer la pérennité des équipes et de leurs compétences
- Engager un plan national de formation et de qualification pour répondre à la diversification des métiers et à la sécurisation des parcours professionnels.

L'administration fait état des PRIR (Plan de redéploiement de l'ingénierie en région) réalisés : état des lieux des agents concernés, maîtrise du plan de charge, mesures d'accompagnement. 930 ETP d'ingénierie publique ont disparu entre fin 2007 et fin 2008, principalement en maîtrise d'œuvre. La diminution par catégorie est dépendante de la capacité des agents à retrouver « spontanément » un poste : -44% en A. L'administration veut cibler ses efforts sur les régions qui font le plus de maîtrise d'œuvre et sur la catégorie C tout en surveillant la cohérence de la décroissance des contrats et des ETP.

L'administration attend les documents de stratégie régionale pour le 15 septembre : stratégie régionale d'ingénierie, GPEEC en région....

Tous les agents de l'ingénierie doivent subir un entretien destiné à évaluer leur potentiel de reconversion. Un guide de l'entretien (à destination de ceux qui le feront passer) a été réalisé par le CDIP et CIFP d'Aix (il porte aussi bien sur les compétences que sur les goûts personnels des agents, leurs non dits etc...)

La CGT pointe des contradictions : les postes cibles de la reconversion ne sont pas bien définis, notamment les postes liés au Grenelle de l'environnement, le MEEDDAT ne sera réellement présent qu'en région (la DDT (direction départementale des territoires) est interministérielle et préfectorale).

L'administration prétend que le repositionnement sera possible sans déménager, que des postes existent et annonce une charte de GRH. Elle développe sa vision de l'avenir, notamment celle d'un Etat prestataire d'opérateurs comme l'ADEME et chargé de faire émerger des capacités de maîtrise d'œuvre.

Suit une présentation du rapport demandé au CGEDD (Conseil général de l'environnement et du développement durable) : il sera publié ultérieurement, acte la disparition de l'ingénierie pour compte de tiers, hors ATESAT, présente une typologie de l'ingénierie (régalien, coproduction, gestion de crise, actions légales pour les collectivités, pour des opérateurs publics), dresse une liste des missions suivant leur nature, leur rapport au Grenelle, leur transversalité, leur posture (régaliennne, prestataire...). Ils débouchent sur la mise à jour du répertoire des emplois, la gestion des connaissances pour assurer leur pérennité etc. Où s'arrête les missions de l'Etat ? Vous le saurez en lisant les pages 19 et 20 du rapport!

Ils proposent un nouveau concept : l'expertise active (définie comme : on répond aussi aux questions qui n'ont pas été posées par le demandeur) et suggèrent d'équilibrer faire et faire faire, soit ne plus faire à la place des collectivités, mais ne pas hésiter à initier dans des domaines nouveaux pour faire émerger une maîtrise d'œuvre.

Pour finir : une nouvelle réunion de ce groupe de concertation est prévue avant le 14 juillet avant quoi sera publié le rapport du CGEDD.

La CGT s'inquiète de statistiques faussées localement et s'insurge contre les anticipations manifestes des services déconcentrés par rapport au plan de suppression de l'ingénierie, et sur la mise en place éventuelle d'un plan de mobilité. La catégorie C et la filière exploitation sont particulièrement menacées. Certains se sont vus proposer de changer de statut. Les PRIR ont été réalisés sans les agents. On va vers une situation de profonde désorganisation.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 29 mai 2009

A l'attention des comités régionaux CGT

Copies aux syndicats de la Fédération et aux camarades du collectif fédéral mer.

Chers camarades,

La Fédération nationale CGT de l'Équipement-Environnement a engagé la mobilisation des personnels des services maritimes de l'État par une campagne de signature de la pétition adressée au Ministre Jean Louis BORLO, portant la plateforme revendicative de la CGT pour un grand service public maritime de l'État, (documents en pièces jointes).

Par ailleurs, les réunions des « Grenelles de la mer » en régions, organisées par les Préfets de régions du 8 au 25 juin, seront aussi des étapes importantes pour exprimer les revendications auprès des pouvoirs publics et acteurs locaux.

Dans le souci de confédéraliser l'expression de la CGT, la Fédération et ses syndicats sont disponibles à participer auprès des Comités régionaux pour avoir un portage CGT prenant en compte toutes les dimensions du Grenelle de la Mer et notamment notre plateforme revendicative en regard du projet de réforme des services maritimes de l'État (y compris là où c'est possible à se mobiliser en rassemblement ce jour là pour une distribution et point presse).

La Fédération te communique une liste de militants des services maritimes de l'État pour les premiers contacts à prendre dans ta région afin de participer à la préparation que tu souhaites faire et pour former la délégation du comité régional à ces réunions organisées par les Préfets de région.

En te souhaitant une bonne réception, je te joins également la liste des comités régionaux pour aider les camarades à prendre contact par mail ou par téléphone.

Reçois cher camarade mes sentiments fraternels.

Jean Marie RECH

Secrétaire Général de la FNEE-CGT

Gérard Le BRIQUER

Responsable collectif fédéral mer et Secrétaire de l'UIT-CGT



Lettre –pétition des personnels des services maritimes. A l'attention de Monsieur le Ministre Jean Louis BORLOO.

Nous soussignés personnels des services maritimes du MEEDDAT contestons le projet de réforme des services maritimes de l'Etat (Affaires maritimes, Phares et Balise, services interdépartementaux et spécialisés maritimes, Capitaineries et ENIM..) en cours de finalisation, sans qu'aucune concertation n'ait eu lieu.

En effet, les orientations générales du « Grenelle de la mer » poussent à privilégier des actions fortes dans les domaines d'intervention de l'Etat en mer et sur le littoral ; les débats et échanges ont des conséquences sur les orientations et moyens que votre projet de réforme des services maritimes doit prendre en compte dans son organisation et ses activités.

Vous avez convoqué un CTPM le 28 mai 2009 pour un premier «échange et informations sur la politique de l'eau concernant ses aspects organisationnels en matière maritime, fluvial et aquatique ».

C'est bien là, la traduction de l'intervention de la CGT, réclamant la mise en place d'une instance de consultation des personnels sur les questions communes maritimes, mer et littoral dans les champs de compétences du MEEDDAT pour permettre enfin d'ouvrir un espace de dialogue sur les propositions et revendications des personnels portant en particulier sur les projets de réorganisations des services. Ce n'est pas un CTP Mer comme nous l'avions souhaité à plusieurs reprises, mais d'ores et déjà nous demandons une nouvelle réunion de ce CTPM dès que les conclusions du Grenelle de la mer seront adoptées à l'issue des tables rondes finales, afin de tenir compte des conséquences du Grenelle de la Mer sur nos prérogatives, activités, organisation pertinente et conditions de fonctionnement.

Sur ces bases là, la Fédération Nationale CGT Equipement-Environnement a préparé une plate-forme revendicative sur les missions, moyens, organisation de travail que les personnels tiennent à vous exprimer aujourd'hui.

Ces revendications sont autant d'exigences qui fondent la mise en place d'un service public adapté, renforcé et bien identifié dans le périmètre du MEEDDAT, des services maritimes en capacité de mettre en œuvre une politique maritime d'avenir en appui des politiques publiques du développement durable (eau, risques de pollution, politique industrielle, aménagement du littoral et transports maritimes et cabotage, activités marines et aquacultures, tourisme nautique et préservation des ressources et écosystème...)

Nous vous rappelons que sans un grand secteur public maritime et des services de l'Etat dotés des moyens matériels et d'effectifs qualifiés pour garantir la mise en œuvre des décisions du Grenelle de la mer, il n'y aura pas d'issues économiques, environnementales et sociales à la gestion du littoral et l'aménagement du territoire, sur la biodiversité et les écosystèmes marins, sur le transport maritime et la sécurité des équipages, l'emploi maritime, industriel et portuaire, sur la pêche et la conchyliculture et activités marines, le développement des énergies renouvelables et marines et de la recherche-développement.

Mai 2009

La CGT vous soumet les revendications des personnels présentées par la présente lettre- pétition nationale et vous demande de prendre en compte les exigences suivantes lors du CTPM :

- Les revendications développées par la CGT pour un grand service public maritime,
- Le recrutement des effectifs nécessaires aux missions et à l'organisation du travail et aux conditions de travail,
- La revalorisation des métiers et la reconnaissance des qualifications, l'accès à la formation, et le respect de la mobilité « choisie »,
- Pour que s'ouvre le dialogue social au sein des services déconcentrés du MEEDDAT.

NomPrénom.....service

Tél.....

Fait à

.....Signature.....

Plate-forme revendicative de la CGT
↓
POUR UN GRAND SERVICE MARITIME ET DU LITTORAL

1

La CGT exige un renforcement du secteur maritime et un service public intégré, renforcé et identifié pour le soutien d'une véritable politique de la mer et du littoral.

Ce que nous voulons:

↳ **Service public renforcé et adapté**, présent à différentes échelles du territoire pour assurer d'une part le pilotage des politiques publiques et sectorielles à un niveau pertinent et garantir d'autre part la proximité et l'accessibilité des services. **Service équipé et doté en conséquence** pour répondre aux besoins actuels et satisfaire aux recommandations de la société civile exprimée au Grenelle de la Mer.

↳ **Service public intégré**, en capacité d'avoir **une approche globale et transversale de la mer et des activités maritimes, marines et du littoral** pour garantir une gestion intégrée de la zone côtière et du littoral. Pour cela il faut renforcer les services maritimes et leur donner une organisation lisible, avec des liens forts avec les autres Ministères (Défense-marine nationale, Agriculture et pêche, Finances-Douanes, et Secrétariat général à la mer) travaillant en synergie avec les services au sein du MEEDDAT et le réseau scientifique et technique (RST), disposant de ressources financières ministérielles des programmes (BOP centraux et régionaux).

↳ **Service public identifié** pour l'élaboration d'une culture maritime et du littoral, commune au sein du ministère et le **maintien d'une filière et de métiers à forte identité**. Le monde maritime est singulier, il ne doit pas sombrer dans la marginalité. Les filières maritimes doivent être confortées, renforcées, ouvertes et attractives.

↳ **La CGT propose une animation et un pilotage intégrés des politiques maritime et du littoral, par des services maritimes et du littoral, bien ancrés aux niveaux déconcentrés de l'organisation territoriale de l'Etat.**

Nous demandons des services maritimes et du littoral intégrés dans le droit commun, au sein des Directions Régionales (DREAL) et des Directions Départementales (DDT) pour un parfait pilotage des actions, une coordination des moyens et une mise en commun des ressources :

- **Des DREAL Maritimes** sous l'autorité des préfets de région devront être le fer de lance et le partenaire privilégié des Préfets Maritimes pour la stratégie maritime et la coordination de la sécurité maritime, la formation maritime, la signalisation, l'élaboration des réglementations, la gestion et le contrôle des pêches, la gestion intégrée des zones côtières et le développement des élevages marins au sein d'une façade. Pour ce qui concerne le pilotage et la coordination au niveau d'un ensemble plus vaste que sont les façades, souhaitées par le Ministre, il suffit de désigner **une DREAL direction de façade** pour les sujets qui relèvent de **l'action de l'Etat en mer** et autres problématiques qui nécessitent une transversalité entre régions économiques à l'instar de ce qui était l'organisation du ministère de l'Ecologie précédemment à l'échelle des territoires inter-régionaux.

Dans cette organisation, la création des directions de façades maritimes (DFM) issues des DRAM (3,4, et 5) ne se justifie pas. D'ores et déjà les **premières positions** exprimées au **Grenelle de la mer**, conduiraient à confier les compétences imaginées et dévolues aux futures DFM par le ministre, **aux DREAL** : cela permettrait d'avoir une cohérence avec la **compétence budgétaire** ; le DREAL étant le responsable du **budget opérationnel de programme (BOP)**. A contrario le chef régional d'une DFM responsable de la doctrine maritime (donneur d'ordre) n'aura pas la maîtrise du financement de sa politique !!

- **Des Directions Départementales du Territoire (DDT)** portant en leur sein des **services de la Mer et Littoral** qui seront les maîtres d'œuvre de la politique maritime. **En charge de la gestion des hommes qui y seront rattachés et de la mobilisation des moyens** délégués par les DREAL Maritimes, elles constitueront le maillage essentiel au service de proximité. Pour cela il faut renforcer les services techniques au sein des DDT d'autant que la direction départementale des territoires (DDT) est le niveau de l'action interministérielle du MEEDDAT sur lequel repose l'action de l'Etat en mer. Elles devront s'appuyer sur un réseau de **compétences techniques, de services opérationnels de contrôle et d'intervention** qui sont autant de liens et de relais avec les collectivités locales, indispensables en cas de gestion de crise, type POLMAR ; Il en est de même des services des Phares et Balises avec des contrôleurs des TPE et Ouvriers des parcs et ateliers pour **l'entretien et la maintenance des équipements de signalisation et des systèmes de navigation** qui doivent s'intégrer aux pôles mer des DDT pour assurer des missions de sécurité maritime de la navigation.

Si le projet de DFM devait aboutir ce sont ces compétences de proximité et ancrées sur le littoral à travers les centres d'intervention et de sécurité, gages de sécurité pour tous, qui en étant « mutualisées » au profit d'une logique de façade du littoral, **seraient réduites voire perdues**. Personne ne s'y trompe !!! Même pas les chefs de service qui disent aussi leur étonnement sur cette orientation du projet.

- **C'est à partir de ce socle des services maritimes du MEEDDAT, renforcés de nouvelles prérogatives, orientations et missions qui découleront des décisions du Grenelle de la mer ainsi que dotés de moyens matériels et des effectifs qualifiés, qu'il sera possible de répondre à l'intérêt général et aux besoins des personnels.**

2 Il faut sortir le secteur public maritime, affaibli par des déficits de recrutement chroniques, de la spirale de dégradation des organisations de travail et des moyens à l'heure du Grenelle de la mer....

↳ **Les emplois et métiers sont en première ligne** dans le cadre de la logique dogmatique de réductions des emplois publics de la révision des Politiques Publiques (RGPP) et de la réforme de l'Etat (**moins 1500 postes en 2009 !**): Sur **1592** agents des services des Affaires maritimes, 190 postes (etp) sont pointés vers la sortie par les réductions au budget 2009 et plus de **2300 postes (au total au sein du MEEDDAT)** sur des activités d'ingénierie publique d'expertises et de d'assistance technique sont redéployés et frappés par l'arrêt d'ici 2011 des activités d'ingénierie concurrentielle!!

- **Par manque de moyens suffisants et adaptés l'Etat Français s'est désengagé ces dernières années et continue d'ignorer les besoins d'un outil public renforcé et efficace sur le territoire de nos façades maritimes.**
- **Nous ne remplissons pas les obligations** de gestion durable et de contrôle des pêches ni de garantie de contrôle de la sécurité des navires.

↳ **Le secteur mérite une impulsion nationale et une maîtrise publique** pour permettre de répondre aux enjeux économiques de transport et de développement des territoires (90% des produits importés passe par les ports maritimes) et aux défis du développement durable. Une présence Française stratégique pour la Zone Exclusive Economique (ZEE) de la métropole et des territoires ultra-marins des (DOM et TOM) qui occupe le deuxième rang mondial.

Les potentialités réelles de développement de la conchyliculture et des élevages marins sont occultées **faute de gouvernance efficace et d'équipement des services.**

Les patrons pêcheurs et les amateurs français peinent à recruter marins et officiers tandis que l'enseignement maritime manque de professeurs spécialisés et de cursus attractifs.

Le régime social des marins (ENIM), historiquement facteur d'attractivité de la filière maritime, est aujourd'hui sur la sellette.

↳ **La présence humaine est progressivement retirée** du dispositif automatisé de signalisation maritime alors qu'il s'agit de métiers et de personnels hautement qualifiés des Phares et Balises : plus de 250 ouvriers des parcs et ateliers et plus de 210 contrôleurs et plus de 287 marins de l'Armement des navires (64 Officiers et 223 marins).

Sans oublier les 2080 Officiers et marins de l'armement des dragues des chenaux d'accès aux 9 Grands ports maritimes et ports décentralisés (sous compétences des Régions depuis 1/01/2008) et des **activités publiques** portuaires du remorquage, et pilotage et lamanage dans les ports.

↳ Le linéaire côtier soumis aux aléas climatiques croissants et les ouvrages, ne bénéficiera bientôt plus de **l'entretien ni de protection ni des prestations de l'ingénierie publique** ; sans oublier les capitaineries avec 97 Officiers de ports et 283 Officiers de ports adjoints dont les missions de police portuaire et d'exploitation **nécessitent une clarification en regard des compétences portuaires des régions.**

↳ **Il y a là de sérieux leviers d'emplois et d'activités nouvelles, tout comme la reconquête du service public, des métiers maritimes, portuaires et du littoral.**

3

Le projet de réforme des services maritimes de l'Etat doit répondre aux besoins ; cela passe par la maîtrise publique et le renforcement des services publics :

- **Les affaires maritimes : arrêt de la décision de réduction de 190 postes (etp) pour satisfaire nos obligations internationales et recrutements urgent sachant qu'il faut deux ans pour former un inspecteur.**

Alors que le secteur maritime est en crise et qu'il a besoin de soutien, le service public de gestion des marins et des navires est à l'asphyxie. Qu'il s'agisse de la ressource halieutique et du contrôle des pêches ou de la sécurité des navires, **la France est mise en défaut pour non respect de ses obligations.** Les Affaires Maritimes ne peuvent assurer leurs missions de service public qu'au prix d'une surcharge pour ses agents ou d'une infraction à la réglementation du travail. **Les obligations communautaires ne cessent de croître** : astreinte thon rouge, merlu, cabillaud, obligation de contrôle de sécurité à 100 % des navires ciblés par la communauté européenne dans le cadre du MEMORANDUM de Paris. Le service public de proximité pour les aides économiques, l'embarquement des marins ou l'administration des cultures marines et la gestion du domaine public est menacé.

↳ **La réduction de 190 postes prévue dans le cadre de la RGPP vaut condamnation du service public de la mer.** Il faut revenir sur cette décision inique et procéder à l'armement préventif des services avant une catastrophe ou une amende communautaire infiniment plus coûteuse.

↳ **Il manque aujourd'hui 30 inspecteurs de la sécurité des navires pour répondre aux exigences communautaires, 40 contrôleurs des pêches et 12 techniciens des cultures marines pour le développement des élevages marins.**

- **L'enseignement maritime: à renforcer considérablement dans le cadre d'un plan national de formation et de requalification pour répondre aux besoins de l'emploi et du recrutement sur des activités nouvelles maritimes.**

↳ **Il est nécessaire de recruter 30 enseignants spécialisés et agrégés dans les écoles nationales + 40 enseignants dans les lycées professionnels maritimes et de renforcer l'Inspection Générale des enseignements maritimes.**

- **Les Phares et balises : il faut remplacer les départs !!**
Plus de 200 agents de la fonction publique ont pour mission d'entretien du dispositif de signalisation sur les côtes de France : ils interviennent en tout lieu et 24h/24 pour maintenir opérationnel le réseau d'aides à la navigation (Phares, feux, ESM..) et pour satisfaire l'objectif de sécurité de l'Agence Internationale de Sécurité Maritime (AISM)
- **Les Ouvriers des Parcs et Ateliers (OPA)** doivent retrouver une reconnaissance de leurs métiers et de leurs qualifications dans les missions maritimes et du littoral.
- **Le positionnement de L'ENIM** et notamment la tutelle et l'état d'avancement du futur établissement public et administratif (EPA), sa délocalisation contestée par toutes organisations syndicales du MEEDDAT et les syndicats de marins, sont à reconsidérés dans la perspective d'une nouvelle politique stratégique maritime.
- **Le CETMEF doit être renforcé pour une ingénierie publique du littoral et des technologies innovantes de signalisation et de communication** ce qui suppose de mettre fin aux externalisations de ses tâches auprès de la Direction Générale de l'Armement de Brest.
- **Pour la CGT, il est logique de penser que les orientations générales du Grenelle pourraient pousser à privilégier des actions fortes dans tel ou tel domaine en particulier, et que cela nécessitera une traduction organisationnelle et administrative différente de ce qui est décidée.**

Le ministre a pris l'engagement de convoquer un CTPM afin d'examiner les conséquences du Grenelle sur les missions et activités et moyens des services maritimes de l'Etat avant les décisions de la réforme.

- **Pour la CGT** le besoin d'identification et de lisibilité dans l'organisation apparaît comme premières conséquences du Grenelle, en termes de missions, d'activité et moyens ; **il en ressort la nécessité d'une Administration maritime intégrée, clairement identifiable et individualisée.**
Pour la CGT il faut mettre les organisations de travail et les conditions sociales des personnels au cœur des réorganisations.
- **Aucune organisation de travail ne doit être sacrifiée** par les mutualisations qui sous-tendent toutes les réorganisations ; au contraire les agents doivent retrouver de la **lisibilité dans leurs missions** (ce qui est loin d'être le cas actuellement au niveau des services inter-départementaux).
- **Aucune mobilité ne doit être imposée** dans le cadre des réorganisations ; les parcours professionnels sont à valoriser dans le cadre d'un plan de formation et de requalification des métiers.
- **Sur la conception et l'outil de Gouvernance nationale du secteur public maritime, la CGT a déposé au Grenelle de la mer la proposition d'engager une expertise, sans préalable, impliquant les personnels des services maritimes pour évaluer à l'aune des décisions de ce Grenelle de la mer, de nouvelles prérogatives, orientations et missions qui en découlent, les moyens matériels et en effectifs qualifiés ainsi que l'organisation pertinente et les conditions de fonctionnement pour garantir la mise en œuvre optimum.**

Prenons en main la lettre- pétition qui sera déposée au Ministre lors du CTPM pour exprimer vos exigences revendicatives et statutaires.

Faisons la signer massivement.

Par ailleurs, les réunions des « Grenelles de la mer » en régions, organisées par les Préfets de régions du 8 au 25 juin, seront aussi des étapes importantes pour exprimer les revendications auprès des pouvoirs publics et acteurs locaux.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Groupe d'échange ministériel du 05 mai 2009

Compte-rendu du point 3 de l'ordre du jour

Projet de fusion de corps toutes catégories A, B et C.

1) Présentation de l'administration :

Pour l'administration, Jean-Claude RUYSSCHAERT, directeur des ressources humaines a expliqué que cette réunion faisait suite à une commande forte de la part de la DGAFP pour mettre en œuvre rapidement la réforme. En préalable, il rappelle son attachement au statut général de la fonction publique, aux statuts particuliers ainsi qu'au principe de fonction publique de carrière. Il affirme que rien n'est encore décidé et qu'il s'agit pour l'instant de présenter des propositions de principe. Il souhaite recueillir le sentiment des OS sur les différentes hypothèses énoncées dans les documents joints pour la réunion et le cas échéant voir dans quel axe il serait possible de travailler :

Pour toutes les catégories A, B et C :

Hypothèse 1, regroupement des corps au sein de 3 filières :

- administrative (agents exerçant des fonctions de gestion administrative)
- technique (corps techniques, exploitation, environnement avec dimension interministérielle incorporant les corps équivalent des ministères de l'intérieur, de l'agriculture et de l'industrie)
- contrôle-sécurité-prévention (CTT, IPCSR, CAM...)

Hypothèse 2, regroupement des corps au sein de 2 filières :

- administrative et contrôle
- technique

Hypothèse 3, regroupement des corps au sein de 2 filières

- administrative et certains corps de contrôle (CTT, IPCSR, CTT, CAM « administratifs »)
- technique et CAM spécialité navigation/sécurité et pêche/culture marine

Pour chaque hypothèse et au sein de chaque filière, les fusions pourraient être étudiées au cas par cas et pourraient constituer, selon le DRH, une opportunité pour le devenir de certains corps dits «en voie d'extinction» et donner de nouvelles perspectives de déroulement de carrière en facilitant la mobilité.

Yves Malfilatre fait ensuite une présentation en s'appuyant sur le dossier de projet de fusion de corps de la catégorie B dite « technique » qui selon lui, pourrait être une base de travail.

2) Déclaration CGT:

La Fédération équipement-environnement CGT fait ensuite la déclaration suivante :

Vous avez porté à l'ordre du jour de cette réunion, les projets de fusion des corps de l'ensemble des catégories A, B et C. Celle-ci fait suite à la réunion du 23 avril 2009 sur les projets de fusion de corps de la catégorie B dite «technique».

Pour la fédération CGT équipement-environnement, ces projets de fusion et de création de corps interministériels s'inscrivent dans la réforme de l'Etat et la RGPP avec réduction de moyens et abandon de missions de service public.

Ils sont inacceptables au regard des missions des filières spécifiques par exemple exploitation, protection de l'environnement, météo, sécurité maritime, etc, et des fonctions des agents des corps concernés sauf à préfigurer l'extinction ou l'externalisation de missions de service public et bien évidemment la disparition des statuts particuliers, ce que la CGT ne peut cautionner.

Le projet du ministère de la Fonction Publique de réduire le nombre de corps découle directement de la mise en œuvre des réformes du gouvernement qui diminuent le nombre de fonctionnaires, accroissent la flexibilité et la mobilité imposée. Qui plus est, cette réforme se ferait a minima, sans revalorisation significative des grilles indiciaires.

Nous sommes loin des besoins et des attentes des personnels, que la CGT porte :

La fixation du SMIC à 1 600 euros bruts et un début de carrière dans la grille par niveaux de recrutement suivants :

CAP/BEP : 1,2 SMIC soit 1 920 euros bruts,

BAC : 1,4 SMIC soit 2 240 euros bruts,

BAC+2 : 1,6 SMIC soit 2 560 euros bruts,

BAC+3/4 : 1,8 SMIC soit 2 888 euros bruts,

BAC+5 : 2 SMIC soit 3 200 euros bruts,

BAC+8 : 2,3 SMIC soit 3 680 euros bruts.

Nous sommes loin d'un doublement de la rémunération sur la carrière que demande la CGT. Nous dénonçons que la négociation au niveau Fonction Publique ne porte pas sur l'ensemble de la grille englobant les catégories A, B et C en prenant en compte les revendications de changement de catégorie.

Nous dénonçons le chantage qui pourrait s'exercer sur les agents en les menaçant de les écarter des maigres revalorisations prévues par les discussions au niveau Fonction Publique en cas de refus de fusion des corps voulue par le ministère.

Ces projets de fusion de corps présentés comme la « grande réforme de la Fonction Publique » renforceraient la précarité dans la Fonction Publique, elles constitueraient un déclassement des agents.

La CGT se prononce pour un renforcement des garanties statutaires, le maintien d'une Fonction Publique de carrière basée sur l'égalité d'accès pour tous les citoyens par le biais des concours avec des moyens en formation. Elle est pour une réelle reconnaissance des qualifications et est opposée à toute rémunération individualisée et basée sur l'arbitraire.

3) Discussion:

Dans ses différentes interventions, la CGT a fait part de sa forte inquiétude et de sa stupéfaction quant au projet de disparition de la filière exploitation dans les hypothèses proposées par l'administration puisque les corps « exploitation » seraient globalement intégrés dans la filière technique. Pour les personnels concernés, l'intégration dans la filière technique, la fusion avec d'autres corps de cette filière, la suppression de leurs statuts particuliers seraient lourds de conséquences. La CGT rappelle qu'y compris le ministre Borloo reconnaît la particularité de la pénibilité des missions exercées par les agents de ces corps lorsqu'il demande la bonification du service actif. Il s'appuie sur le rapport du professeur Domont présenté en CCHS qui est sans ambiguïté pour les personnels d'exploitation mais pointe également cette même particularité pour le corps des contrôleurs des TPE. Ainsi tout plaide pour le maintien de la filière exploitation.

Quelques soient les catégories et les filières, avec ce projet, la crainte est forte de voir disparaître des corps spécifiques balayant ainsi vite l'histoire et les fondements de leur création ainsi que les missions qui y sont associées. Fusionner les corps, c'est mettre en jeu la technicité du ministère avec le risque de précarisation des carrières au profit d'une fonction publique de métier ouvrant la voie à l'externalisation de missions. Si on croise ce chantier avec le projet de loi sur la mobilité, on entrevoit les dégâts possibles et les conséquences pour le personnel. La CGT a demandé quelle enveloppe budgétaire allait être allouée pour ce projet et quelles conséquences celui-ci aurait sur les chantiers statutaires et indemnitaires en cours.

Dans l'ensemble, les autres organisations syndicales (OS) ne remettent pas en cause le fond du projet mais dénoncent le cadre contraint de la RGPP et posent plutôt des questions sur le processus et sur les critères à retenir en terme de fongibilité possible entre corps afin que le ministère émette des propositions de fusion qui tiennent la route, celui-ci étant « contraint » de répondre à la commande de la DGAFP. La CFDT et l'UNSA sont pour leur part favorables à la fusion trouvant même que les choses n'avancent pas assez vite, qu'il n'y a pas assez d'études de faisabilité avancées et se demandent pourquoi on n'a pas intégré les corps DGAC dans les 3 hypothèses présentées.

En réponse, le DRH indique que dans cette réforme, « tout le monde doit y gagner ». Selon lui, au sein d'un cadre statutaire peuvent être exercées des missions très différentes pourvu que les qualifications soient assurées par des parcours de formation adaptés. Les rétributions pourront aussi varier dans le cadre de la rémunération « au mérite » avec le projet de PFR (prime de fonctions et de résultats). A la question posée par la CGT sur l'enveloppe budgétaire allouée à ces projets, celui-ci répond qu'il n'y aura pas de rallonge. Au sujet des conséquences sur les travaux statutaires et indemnitaires en cours, il n'a pas su répondre.

Concernant le calendrier, l'administration, tout en affirmant que rien n'est bouclé, annonce qu'elle doit remettre des propositions rapidement à la DGAFP. D'autres réunions devraient être programmées jusqu'à l'automne. La mise en œuvre serait prévue pour début 2010...

Malgré ce qu'ont pu affirmer les autres organisations syndicales au cours de la réunion, pour la CGT, ce projet de fusion de corps de toutes catégories A, B et C ne peut se résumer à une question de méthode mais pose bien le problème de fond du devenir des statuts et des missions techniques et spécifiques du ministère. D'autres questions peuvent être mises en perspective notamment celle du devenir des écoles.

Le DRH affirme que rien n'est encore ficelé et même si nous nous demandons pourquoi des propositions plus avancées sur un projet de fusion de corps de la catégorie B dite « technique » ont été présentées lors d'une première réunion le 23 avril, rien n'est encore joué et la mobilisation du personnel devra compter !



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Défendons notre régime particulier d'Assurance Maladie

Des attaques permanentes

Lors de l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2009, un député, Yves BUR, a déposé un certains nombres d'amendements visant à retirer aux mutuelles de fonctionnaires la gestion du régime obligatoire d'assurance maladie des fonctionnaires. La Cour des Comptes étant revenue à plusieurs reprises sur cette gestion, tout comme celle des accidents de service, les projets d'amendements de ce député ne doivent pas être examiné en soi, mais sont à replacer dans le contexte général de volonté gouvernementale de supprimer cette gestion déléguée.

Rappels historiques

Pourquoi les fonctionnaires ont-ils un régime particulier d'assurance maladie ? L'ordonnance du 4 octobre 1945 créant la Sécurité Sociale n'a concerné que les salariés de l'industrie et du commerce. Les fonctionnaires bénéficiaient à cette date d'un régime particulier d'assurance maladie (lois organiques du 14/04/24 et du 21/03/28). L'extension de la Sécurité Sociale aux fonctionnaires, qui sont placés vis-à-vis de l'Administration dans une position statutaire et règlementaire, s'est réalisée à travers le statut général des fonctionnaires, ce régime particulier (tout comme les pensions civiles) étant visés à l'article 20 du statut.

Lien statut régime particulier

En quoi ce régime d'assurance maladie est-il particulier ?

Si les prestations en nature (prise en charge des soins) sont identiques à celles du régime général des salariés du privé, il n'en est pas de même pour les prestations en espèces. Le statut général des fonctionnaires prévoyant le droit aux congés maladie avec maintien du traitement (partiel ou total), cette particularité fait la différence avec le régime général qui intervient à partir du 4^{ème} jour de maladie (délai de carence de 3 jours).

C'est donc en cela qu'il s'agit d'un régime particulier, partie intégrante du statut général des fonctionnaires.

Gestion par les mutuelles de fonctionnaires

Dès l'origine, en 1924, les prestations du régime particulier des fonctionnaires étaient servies par des mutuelles Santé. Cette disposition sera reconduite par décret du 31/12/46 et conforté par la loi du 9 avril 1947, dite Loi Morice, qui attribue le monopole de gestion du régime aux mutuelles de fonctionnaires de l'Etat.

Pour comprendre cette décision, il est nécessaire de la replacer dans son contexte historique. Après-guerre, les nombreuses caisses de secours mutualistes de fonctionnaires fusionnent dans chaque ministère pour créer des mutuelles uniques. Le 25 avril 1945, 24 mutuelles représentant 14 ministères décident d'unir leurs forces et constituent l'Union Nationale des Mutuelles de Fonctionnaires et Agents de l'Etat, qui deviendra la FNMFAE en 1947.

Ce regroupement intervient dans le contexte des grands textes sociaux issus de programme du Conseil National de la Résistance. Les organisations syndicales et les partis politiques du mouvement ouvrier ont obtenu la création de la Sécurité Sociale, avec des caisses gérées par les organisations syndicales.

Les mutuelles de fonctionnaires vont cependant rester dans une situation spécifique, en raison de leurs liens étroits avec le mouvement syndical des fonctionnaires et de leurs positions très favorables à la création de la Sécurité Sociale (ce qui ne sera pas le cas pour la Fédération Nationale de la Mutualité Française).

Rappelons que nombres de mutuelles de fonctionnaires telles que nous les connaissons aujourd'hui ont été constituées au lendemain de la guerre à l'initiative de militants de la CGT (d'avant la scission de 1947).

Aujourd'hui environ 5,4 millions d'assurés sociaux et leurs ayant droit relèvent de cette gestion déléguée.

Quels avantages d'une gestion par les mutuelles de fonctionnaires ?

Une enquête récente a été réalisée par Mutualité Fonction Publique et TNS Sofres auprès des fonctionnaires. Il en ressort que neuf personnes sur dix (91 % des assurés sociaux interrogés) sont satisfaites de la gestion de leur régime obligatoire par les mutuelles, 27 % se disant très satisfaites. 83 % sont attachées à cette gestion déléguée. Parmi les motifs de satisfaction, on trouve les avantages d'un guichet unique remboursant en une fois les prestations de la sécu et de la mutuelle, la possibilité de recours au tiers payant (développé en raison de cette gestion unique), la rapidité des remboursements.

Pourquoi défendre ce régime particulier ?

Parmi les « arguments » avancés par certains pourfendeurs de ce régime particulier, les fonctionnaires défendraient des intérêts particuliers, refuseraient par la même d'être solidaires de l'ensemble des salariés. Méconnaissances, ou mensonges délibérés ? Le régime particulier est inclus dans le régime général, les fonctionnaires sont pleinement solidaires de l'ensemble des salariés. Rappelons le : la particularité de leur régime réside dans les prestations en nature garanties par le statut général des fonctionnaires. et parce qu'il est particulier, sa gestion est déléguée aux mutuelles de fonctionnaires de l'Etat.

Toute remise en cause de cette gestion par les mutuelles de fonctionnaires de l'Etat serait l'antichambre de la liquidation du régime particulier d'assurance maladie, et donc du statut général des fonctionnaires.

Pour ces raisons, la Fédération de l'Equipement et de l'Environnement CGT a constamment affirmé son attachement irréductible à la Sécurité Sociale et notamment au régime particulier d'assurance maladie des fonctionnaires, avec sa gestion par les mutuelles de fonctionnaires de l'Etat.

Francis COUDEVILLE
Secrétaire fédéral



L'intéressement est contraire à l'intérêt général

En matière de démantèlement de la Fonction publique, les ministres, Eric WOERTH et André SANTINI, persistent et signent.

En effet, après leur décision de généraliser la rémunération individuelle au mérite, ils officialisent à présent leur volonté de mettre en œuvre celle qui reposerait sur l'intéressement collectif, en s'appuyant sur le rapport du député DIEFENBACHER, par ailleurs également signataire d'une proposition de loi visant à placer tous les agents de la Fonction publique territoriale sous des contrats de droit privé.

A elle seule, la méthode est révélatrice du fond puisque, sous prétexte de non signature des volets des accords de février 2008, les organisations syndicales représentant la majorité des personnels – au premier rang desquelles la CGT – n'ont pas été conviées à la réunion d'hier après-midi.

Surtout, envisager de payer les agents de la Fonction publique sur la base du taux de satisfaction d'objectifs collectifs quantifiés, c'est franchir un cran supplémentaire dans la transformation de la Fonction publique en entreprise régie principalement par des règles comptables et concurrentielles. Ce ne sont plus les missions de service public et l'intérêt général qui guideraient l'action des personnels, mais la loi du profit et de la rentabilité.

De surcroît, un tel dispositif serait par nature source d'inégalités criantes et de clientélisme. Il creuserait le fossé entre administrations, établissements et collectivités ayant les moyens financiers et les autres et serait en frein à la mobilité. Ce mode de rémunération ferait naître une concurrence exacerbée entre les agents, qui sans aucun doute nuirait à la qualité du service rendu et aux missions de service public.

Pour la CGT, c'est sur la manière de servir l'intérêt général et l'efficacité sociale que les agents de la Fonction publique doivent être jugés. Et c'est dans la rénovation de leur déroulement de carrière que ces appréciations doivent être concrétisées.

S'il en était besoin, voilà une raison supplémentaire de participer massivement aux manifestations du 13 juin.

Montreuil, le 29 mai 2009



Elections européennes

Elire des élus soucieux des intérêts et des revendications des salariés

Déclaration de la Commission Exécutive Confédérale

Le 7 juin 2009 auront lieu les élections européennes. 72 députés siégeront pour la France au Parlement Européen. Cette élection concerne directement tous les salariés, tous les citoyens. Le Parlement Européen est la seule institution européenne élue au suffrage universel direct par les électeurs des 27 pays membres de l'Union. Il participe à l'élaboration et à l'adoption des directives et règlements européens qu'il peut agréer, modifier, voire rejeter. 70% de la production législative en France découle des textes européens. Face à la Commission Européenne et au Conseil de l'Union Européenne, le Parlement est une instance décisive. C'est lui qui, sous la pression des mobilisations syndicales d'Europe, a porté un coup à la directive Bolkestein sur les services, à la dérégulation du travail dans les ports et à la remise en cause de la directive sur le temps de travail. Parce que nous voulons une Europe social, nous appelons les salariés à ne pas rester indifférents au Parlement qui sortira des urnes le 7 juin prochain. Or les dernières élections européennes ont connu une abstention de 57% des inscrits, chiffre qui risque d'être dépassé en 2009 L'enjeu est donc d'élire le maximum d'élus soucieux des intérêts et des revendications des salariés. La crise qui frappe durement les travailleurs nécessite plus que jamais de :

- ▶ Renforcer la dimension sociale de l'Europe,
- ▶ Mettre fin au dumping social et fiscal,
- ▶ Mettre fin à la précarisation du travail,
- ▶ Garantir que pour un même travail dans le même pays, les travailleurs, quel que soit leur pays d'origine, aient le même salaire, la même protection sociale et les mêmes conditions de travail.
- ▶ Stopper la politique de privatisation des services publics et sortir la réponse aux droits fondamentaux du champ de la concurrence, développer une politique industrielle européenne, de recherche et de d'innovation,
- ▶ Garantir l'égalité de rémunérations des femmes et des hommes, combattre les discriminations persistantes,
- ▶ Conforter les systèmes de protection sociale solidaire,
- ▶ Mettre en œuvre de réelles protections et une égalité de traitement entre les travailleurs migrants et l'ensemble des autres salariés,
- ▶ Prendre des mesures fortes contre le racisme, le nationalisme et la xénophobie.

La crise économique profonde qui affecte l'Europe comme l'ensemble de la planète nécessite de revenir sur le rôle de la Banque Centrale Européenne – entériné par le traité de Lisbonne – et plus largement sur les finalités des outils de politique économique de l'Europe, lesquelles doivent soutenir prioritairement le développement industriel et l'Emploi. La CGT avec la CES demande que soit adopté un protocole de progrès social pour que les droits fondamentaux des travailleurs priment sur « les libertés économiques » et sur la libre concurrence. Les salariés ont besoin d'une Europe démocratique, sociale, solidaire s'affirmant comme moyen de régulation et de réorientation de la mondialisation, une Europe prenant en compte les objectifs de développement durable, d'emplois décents pour tous, de développement des services publics de qualité.

La CGT appelle les salariés à voter pour des représentants à même de défendre les objectifs de progrès social au Parlement Européen.

Montreuil, le 28 avril 2009